

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administration générale ; bureau droits collectifs.*

ARRÊTÉ N° 712 portant création du foyer du groupement tactique 1 (Liban).

Du 27 octobre 2006

NOR D E F T 0 6 5 2 5 0 6 A

Références :

Décret 81-732 du 29 juillet 1981 , (BOC p.3902 ; BOEM 135, 620-5* et 707), modifié.

Décret 91-687 du 14 juillet 1991 , (BOC, p.2549 ; BOEM 510), modifié.

Instruction 1831 /DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20 octobre 2000 (BOC 2001, p.277 ; BOEM 707) modifiée.

Instruction 1838 /DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 17 juillet 2001 (BOC p. 4275 ; BOEM 707) modifiée.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 707.

Référence de publication : BOC N°6 du 19 avril 2007, texte 30.

Art. 1er. Le foyer du groupement tactique 1 de l'opération Daman (Liban) est créé à compter du 1^{er} novembre 2006.

Art. 2. Le général, commandant les éléments français de la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), opération Daman, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le commissaire général de division, directeur central du commissariat de l'armée de terre,

Gérard DELTOUR.